

Orpi

LES AGENCES
MOUGEL IMMOBILIER

A man and a woman in business attire are looking at a tablet and papers. The woman is on the left, holding a large sheet of paper. The man is on the right, holding a tablet. They are both looking at the tablet with interest.

Le barème d'honoraires

by **Orpi**



Sommaire

Les honoraires de transaction

Les honoraires de location

Les honoraires de gestion

Les prestations annexes



p.4

p.6

p.8

P.9

Les honoraires de transaction

Barème TTC maximum en vigueur au 01/09/2023 - Charge vendeur

Immobilier Résidentiel

Prix de vente jusqu'à 64 000€	5 000€
Prix de vente entre 65 000€ et 100 000€	8%
Prix de vente entre 101 000€ et 200 000€	7%
Prix de vente entre 201 000€ et 300 000€	6%
Prix de vente supérieur à 301 000€	5%

Garages et parkings

Forfait de 5 000€

Terrains

Forfait de 12% du prix de vente

Fonds de commerce

Prix de vente jusqu'à 25 000€	5 000€
Prix de vente entre 26 000€ et 50 000€	7 500€
Prix de vente entre 51 000€ et 100 000€	10 000€
Prix de vente supérieur à 101 000€	10%

Immobilier d'entreprise

Forfait de 12% du prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.



Les honoraires de location

Barème TTC maximum en vigueur au 01/09/2023

	Base de calcul	Charges	Tarif
Locaux d'habitation vides ou meublés (loi du 6 juillet 1989) - Zones tendues			TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Surface habitable	Bailleur Locataire	10€/m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Surface habitable	Bailleur Locataire	3€/m ²
Honoraires d'entremise	Loyer mensuel HC	Bailleur	150€
Frais d'inventaire Loi Alur	Surface habitable	Bailleur	1,50€/m ²
Garages & parkings			TTC
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée	Forfaitaire	Bailleur Locataire	150€
Immobilier d'entreprise			HT
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée	Loyer annuel HT	Preneur	30%
Rédaction d'un avenant au bail	Forfaitaire	Demandeur	500€
Prestations annexes			TTC
Visite, constitution du dossier, rédaction d'un bail code civil et réalisation de l'état des lieux d'entrée	Loyer annuel HC	Bailleur Locataire	10%
Réalisation d'un avenant au bail d'habitation	Forfaitaire	Demandeur	250€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.



Diagnostic de performance énergétique & location

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre.

Depuis le 1er janvier 2023, la performance énergétique est un critère à part entière de décence des logements, on parle d'ailleurs désormais de décence énergétique. Les biens faisant l'objet d'un nouveau contrat de location depuis cette date doivent respecter le seuil maximum de consommation annuelle d'énergie finale, soit 450 kWh/m², il s'agit des plus énergivores des logements de classe énergétique G, qualifiés de G+. Au 1er janvier 2025 les biens de classe énergétique G ne pourront plus être loués. Il en est de même, au 1er janvier 2028, pour les logements classés F.

Conformément à la loi Climat et Résilience, les loyers des passoires thermiques ayant un DPE F ou G sont gelés. Une revalorisation est donc désormais caduque pour les passoires thermiques.



1er janvier 2023

G+



1er janvier 2025

G



1er janvier 2028

F



Les honoraires de gestion

Barème TTC maximum en vigueur au 01/09/2023 - Charge bailleur

Prestations	Tarif
Gestion courante	TTC
Gestion financière : <ul style="list-style-type: none">• Gestion des avis d'échéance et des quittances• Encaissement des loyers et charges• Révision périodique du loyer• Paiement des charges, contrats, impôts et taxes et régularisation auprès du locataire• Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	8% des sommes encaissées
Gestion administrative : <ul style="list-style-type: none">• Traitement du préavis locataire• Gestion d'une procédure amiable• Gestion des assurances et suivi des sinistres	
Gestion technique : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place et gestion des contrats de prestataires• Demande de devis, suivi de la maintenance et des travaux d'entretien courant• Gestion des gros travaux	
Prestations occasionnelles	TTC
Frais de constitution de dossier (<i>anah, permis de louer, congés bailleur, etc</i>)	190,00€
Suivi des procédures contentieuses (<i>hors lot assuré en GLI ou en garantie Visale</i>)	290,00€
Frais d'arrêté de compte suite à congé pour vente/reprise	95,00€
Représentation aux assemblées générales	120,00€



À savoir

Honoraires de gestion et déduction des revenus fonciers

Les contribuables qui relèvent du régime réel d'imposition des revenus fonciers peuvent déduire, sous certaines conditions, les dépenses qu'ils réalisent au titre de l'administration et de la gestion des immeubles qui procurent des revenus imposables dans la catégorie des revenus fonciers. L'article 31 du code général des impôts autorise la déduction des frais de rémunération, honoraire et commission versés à un tiers pour la gestion des immeubles.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.

Les prestations annexes

Barème TTC maximum en vigueur au 01/09/2023

Prestations	Tarif
Garantie des Loyers Impayés (GLI) - Locaux d'habitation : <ul style="list-style-type: none">• Impayés couverts dans la limite de 90 000€• Protection juridique à concurrence de 16 000€• Détérioration immobilière à hauteur de 10 000€• Frais de contentieux : illimités	2,5% du loyer CC
Garantie des Loyers Impayés (GLI) - Locaux commerciaux/professionnels : <ul style="list-style-type: none">• Impayés couverts dans la limite de 90 000€• Protection juridique à concurrence de 16 000€• Détérioration immobilière à hauteur de 10 000€• Frais de contentieux : illimités	4,00% du loyer CC
Caution ORPI : <ul style="list-style-type: none">• Impayés couverts dans la limite de 90 000€• Frais de contentieux : illimités	Réglée par le locataire
Rapport d'expertise certifié C.N.E (<i>valeur vénale, pathologies du bâtiment, réception de chantier, ...</i>)	Sur devis

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire.





Orpi
LES AGENCES
MOUGEL IMMOBILIER